

ABONNEMENTS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, \$4; six mois, \$2. — Aux Etats-Unis, un an, \$5; six mois, \$2.50. — En Angleterre, un an, \$6; six mois, \$3. — En France, un an, \$12; six mois, \$6.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, \$2; six mois, \$1. — Aux Etats-Unis, un an, \$2.50; six mois, \$1.25. — En Angleterre, un an, \$3; six mois, \$1.50. — En France, un an, \$6; six mois, \$3.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois. — Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. — Tout avis de discontinuation, pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à DORION et Cie, rue Ste-Thérèse No. 7, Montréal, C. E.

LE PAYS.

DORION et Cie, Propriétaires-Editeurs.

ANNONCES

Première insertion 8 centimes par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centimes par ligne. Le carré de 20 lignes \$30 pour l'année et \$10 pour six mois, avec privilège d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 6 lignes, \$10 pour l'année, \$6 pour six mois et \$1.50 pour un mois.

Toute annonce envoyée à un bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nom des insertions requises sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces erronées devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchis sont refusés.

VOL. XIII.

Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, MARDI MATIN, 15 MARS 1864.

No. 25.

AVIS OFFICIELS.

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES MALLES DE MONTREAL.
Montréal, 5 mars 1864.

ARRIVÉES		DÉPARTS	
7.00	A. M.	7.00	A. M.
8.00	A. M.	7.30	P. M.
9.00	A. M.	8.45	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.	9.00	A. M.
10.00	A. M.	9.30	P. M.
11.00	A. M.	10.00	A. M.
12.00	A. M.	10.30	P. M.
1.00	A. M.	11.00	A. M.
2.00	A. M.	11.30	P. M.
3.00	A. M.	12.00	A. M.
4.00	A. M.	12.30	P. M.
5.00	A. M.	1.00	A. M.
6.00	A. M.	1.30	P. M.
7.00	A. M.	2.00	A. M.
8.00	A. M.	2.30	P. M.
9.00	A. M.	3.00	A. M.
10.00	A. M.	3.30	P. M.
11.00	A. M.	4.00	A. M.
12.00	A. M.	4.30	P. M.
1.00	A. M.	5.00	A. M.
2.00	A. M.	5.30	P. M.
3.00	A. M.	6.00	A. M.
4.00	A. M.	6.30	P. M.
5.00	A. M.	7.00	A. M.
6.00	A. M.	7.30	P. M.
7.00	A. M.	8.00	A. M.
8.00	A. M.	8.30	P. M.
9.00	A. M.		

feuille, vu qu'il était prêt à faire des concessions auxquelles ses collègues ne voulaient pas accéder.

MEDICINES.

CÉLÈBRES
REMÈDES AMÉRICAINS
CONCIS SONT LE NOM DE
PRÉPARATIONS PURES
DE
HELMBOLDEXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD
Extrait de Salsepareille de Helmbold
LOTION DE ROSE DE HELMBOLD

EXTRAIT FLUIDE COMPOSÉ

DE
BUCHUFORTEMENT CONCENTRÉ,
VÉRITABLE PRÉPARATION DE Helmbold.
Remède spécifique et radical
Pour les Maladies de la Vessie et des Pouchons,
pour la Gravelle et l'Hypertrophie.Ce médicament fortifie les organes de la digestion et soulage toutes les douleurs venant de maladies telles que la Pierre, Retention, etc. Il est excellent pour
Les hommes, les femmes et les enfants.

EXTRAIT DE BUCHU

Pour les faiblesses provenant d'excès communi à un jeune âge et qui sont reconnues par les symptômes suivants:

Paresse Maladies brûlantes
Perte de mémoire Difficulté à respirer
Faiblesse nerveuse Insomnies
Faiblesse de la vue Douleurs aux reins
Lassitude générale Rougeur de la peau
Eruptions sur le visage Sécheresse de la peau

CETTE MÉDICINE

détruit invariablement ces symptômes; mais s'ils ne sont pas combattus à temps, les conséquences de cette négligence se traduisent généralement par l'impotence, l'imbécillité et les attaques d'épilepsie, qui sont souvent mortelles. L'altération mentale, et par cette maladie terrible.

LA CONSOMPTION.

Beaucoup de gens connaissent la cause de leur malheur, mais ne l'ont pas.
La mort des milliers de personnes qui périssent par la consommation est une preuve terrible de cette assertion.

Quand la constitution est affaiblie de cette manière, il faut avoir recours à un remède qui fortifie et qui donne une vigueur nouvelle au système; et c'est cela qu'on obtient par l'Extrait de Buchu de Helmbold.

UN ESSAI CONVAINCRÀ LES PLUS INCÉDULES.

Jumeaux en filles, épileptiques, marqués ou qu'on attend de se marier.

Pour le plus grand nombre des affections dont souffre le sexe féminin, l'EXTRAIT DE BUCHU surpasse tout autre remède; par exemple, dans le chlorose ou rétention, l'irritabilité ou la suppression continue des évacuations habituelles, la stérilité et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, on ne pourra trouver un remède plus efficace.

MALADIES SECRÈTES

Ne vous servez pas de baume, de mercure ni de médicaments répugnants pour des maladies désagréables et dangereuses.

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

guérit les maladies secrètes dans toutes les phases, à peu de frais, sans changement de régime et sans aucune incommodité.
Ce remède occasionne un fréquent besoin d'uriner, et par ce moyen détruit les obstacles, et guérit les retards et les douleurs qui causent de si grandes souffrances et que l'on voit si fréquemment dans ce genre de maladie.

Les milliers de personnes qui ont été les victimes des charlatans et qui ont payé des prix énormes pour être guéries en peu de temps, ont découvert qu'elles avaient été trompées. Avec l'aide des instructions les plus fortes, le poison se dissipe dans le système, pour se montrer de nouveau plus tard, et souvent après le mariage.

SERVEZ-VOUS

DE

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Pour toutes les maladies et les affections des organes urinaires, le remède est efficace, quelle que soit la cause de la maladie et le point où elle soit arrivée.
Les maladies de ces organes demandent l'aide d'un purifiant. L'Extrait de Buchu de Helmbold est le meilleur purifiant connu. Ce médicament aura toujours l'effet désiré dans chaque affection pour laquelle il est recommandé.

SANG! SANG! SANG!

Extrait Fluide de Salsepareille composé

FORTEMENT CONCENTRÉ

DE HELMBOLD

SYPHILIS

Ceci est une affection du sang qui attaque les organes sexuels, l'intérieur du nez, des oreilles, de la gorge, etc., et apparaît sous la forme d'ulcères. L'Extrait de Salsepareille de Helmbold purifie le sang et donne à la peau un teint frais et animé. Comme l'Extrait est préparé spécialement pour ce genre de maladie, ses qualités sont plus efficaces que celles de toute autre préparation de salsepareille.

LA LOTION DE ROSE

DE HELMBOLD.

Est une application excellente dans les maladies d'une nature syphilitique. Elle est recommandée comme injection dans les affections des organes urinaires venant de l'écoulement du caractère le plus respectable accompagnant toujours les préparations.

CERTIFICATS DE CURES

en notre possession depuis huit à vingt ans et signés de noms célèbres dans les annales de la science.

Pour les vertus médicinales

BUCHU

voyez le Dispensaire des États-Unis: les ouvrages importants du professeur Vague sur la pratique de la médecine; les remarques du célèbre docteur Physick, de Philadelphie. Voyez également les remarques du docteur Ephraim McDowell, médecin renommé et membre du collège royal des chirurgiens, Irlandais, publiées dans les Transactions du "King and Queen Journal", par le "Medical-Biographical Review", publiées par Benjamin Travers, membre du collège royal des chirurgiens. Voyez enfin la plupart des derniers ouvrages importants sur la médecine en général.

EXTRAIT DE BUCHU — \$1 par bouteille, ou six pour \$5.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE — \$1 par bouteille, ou six pour \$5.

LOTION DE ROSE — 50 cents par bouteille, ou six pour \$2.50.

Une demi-douzaine de chaque pour \$12 suffit pour guérir les cas les plus obstinés, et les prescriptions sont suivies à la lettre.
Tous les médicaments, enveloppés et protégés contre toute espèce d'indiscretion, sont délivrés avec le plus grand soin aux adresses indiquées par les clients.

MEDICINES.

AFFIDAVIT.

Compara en personne devant moi, Alderman de la ville de Philadelphie, H. T. Helmbold, lequel a déclaré sous serment que ses préparations ne contiennent ni narcotiques, ni mercure, ni aucune autre drogue pouvant porter atteinte à la santé, mais qu'elles sont uniquement composées de matières végétales.
H. T. HELMBOLD,
Attesté et signé devant moi, aujourd'hui, le 23 novembre 1864.
WM. P. HIBBARD, Alderman,
9th. street, Philadelphie.Pour information d'une nature particulière, adresser à
WM. T. HELMBOLD, Chimiste,
Dépôt, 104, South 10th street,
Below Chesnut, Philadelphie.

NÉCÉSSITÉ DES CONTREFAÇONS ET DES MARCHANDS SANS PRINCIPES

qui cherchent à écouler leurs "propres articles" et ceux "des autres", grâce à la réputation obtenue par les véritables préparations de Helmbold.

Vérifiable Extrait de Buchu de Helmbold.
"Lotion de Roses"
Ayez soin de demander "Helmbold's Preparation". N'en prenez pas d'autre. Vendues par tous les Pharmaciens.

Pour éviter toute fausseté et tout danger, gardez cette annonce et envoyez au Dépôt à Philadelphie.

Montreal, 10 mars 1864. H—AA—23

ONGUENT ALLEMAND DE TANNER

Rendez hommage à qui le mérite.

L'onguent Allemand de Tanner est un article qui a été pendant longtemps en vogue dans le Sud de l'Amérique et les États-Unis, et est recommandé par plusieurs médecins dans leur pratique pour guérir les brûlures, les rhumatismes, les maux de dents, le mal de tête, etc. On en jugera par les témoignages suivants:

(TÉMOIGNAGE D'UN MINISTRE)

Cher monsieur, — J'ai fait usage de votre Onguent Allemand dans une famille pendant plusieurs années et je considère que c'est un bon remède pour guérir les brûlures, les rhumatismes, les maux de dents, le mal de tête, etc. On en jugera par les témoignages suivants:

Cold Water, Michigan, 14 septembre 1863.

REMARQUES.

Si une personne se rompt un membre, elle ne peut s'attendre à être guérie par aucun remède, mais pour une famille cet onguent est supérieur à tout autre sur le marché. Le Dr. Tanner, l'inventeur, qui est un ancien médecin, sert de cet onguent dans sa pratique pendant plus de 40 ans. Aujourd'hui, il s'en vend des millions de boîtes chaque année. L'onguent ne contient aucun ingrédient nuisible.

Cher monsieur, — Dans l'été de 1862, je fus tourmenté par un rhumatisme. Je fis usage de votre Onguent Allemand, et je suis maintenant guéri.

Branch County, Michigan, 3 octobre 1864.

Dr. Tanner, — Je me suis servi de votre Onguent Allemand pour le mal de tête et je pense que c'est le meilleur remède dont je puisse faire usage.

Canaan, N. Y., 12 nov. 1863.

Dr. Tanner, — J'ai fait usage de votre Onguent Allemand pour des engelures, et je pense que c'est le meilleur remède qui existe pour des cas semblables.

Cold Water, Michigan, 9 octobre 1862.

Pompeii les médecins défendent l'usage d'un grand nombre de médicaments qui se vendent dans les magasins de drogues? Simplement parce qu'ils nuisent à leur pratique et rien de plus. Si un homme est malade et est guéri par quelques doses de pilules de Ayer, le médecin en profite amplement. Le Dr. Tanner a été médecin pratiquant pendant plus de 40 ans et n'a jamais mentionné des faits d'écoulement si par expérience. Il a été appelé plusieurs fois pendant la nuit pour aller à 5 ou dix milles dans la campagne pour voir des personnes qui avaient à peine besoin de lui. Ainsi, si des personnes avaient pris une dose de quelque remède, elles auraient été sans doute guéries. Le temps est arrivé où il faut abandonner le charlatan, le mercure. Un Dr. est appelé après d'un patient, l'histoire d'un remède mercuriel qui conduit des milliers de personnes au tombeau.

TÉMOIGNAGE IMPORTANT.

Cher monsieur, — Quand vous m'avez engagé à essayer votre Onguent pour mon rhumatisme, j'avais peu de confiance en elle. J'en ai fait usage plus pour vous faire plaisir que dans l'espérance d'être guéri. J'en ai fait usage pendant neuf jours et neuf nuits renouvelant l'onguent tous les 12 heures. Après m'en être servi pendant six jours, mon rhumatisme me tourmentait moins et au bout de neuf il avait disparu. J'espère que tous ceux qui éprouveront le même mal essaieront votre Onguent Allemand.

JORDAN, 12 mai 1862.

E. BAZIN ET CIE

PHOTOGRAPHES CANADIENS

Côté des rues

NOTRE-DAME ET ST-VINCENT

BAZIN ET CIE viennent d'ouvrir

des PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES, AMBROTYPES, etc., etc.

Portraits pris sur Verre, Ivoire, Cuivre, Fer, Acier, Cuir, Toile, Bois et Pierre, depuis la grosseur d'un pois jusqu'à la grandeur naturelle.

Le jeune Canadien que M. Bazin vient de s'attacher à travailler cinq années dans des meilleurs ateliers de New-York et est un des plus habiles photographes du pays.

Montreal, 9 mai 1863. J—47

MEDICINES.

IMPORTANT TO FEMALES

D'CHEESEMAN

PILLES.

DR. CHEESEMAN.

PROCLAMATION.

AUX FEMMES MARIÉES OU NON.

Le plus ancien Régulateur.

Il n'y a qu'un seul et véritable

REMEDÉ pour les PILLES ou FEMMES qui souffrent d'irrégularités ou d'obstructions de la Menstrue.

Ce remède a été reconnu depuis un grand nombre d'années. Ce sont les

PILLES du Dr. Cheeseman pour la Femme

qui ont été pendant un quart de siècle un remède populaire et sûr pour renouveler la Menstrue interrompue, sont tellement excellentes que les femmes en cas de grossesse ne peuvent pas en faire usage parce qu'elles produiraient un résultat fâcheux. Mais elles ne peuvent faire aucun mal autrement.

LES

PILLES du Dr. Cheeseman pour la Femme

ont jamais été inventées, avec un succès immédiat et persistant.

NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER!

Les PILLES du Dr. Cheeseman ont reçu et reçoivent encore aujourd'hui la sanction des médecins les plus éminents de l'Amérique.

C'est la DIRECTION DES EXPLIQUES avec chaque Boîte. Prix: UN DOLLAR PAR BOÎTE.

Les PILLES sont expédiées par la Mail, promptement sur l'envoi du prix, en fonds courant, aux Propriétaires.

En vente chez tous les Droguistes en général.

HUTCHINGS & HILLIER,

81, Cedar Street, N.-Y.

JOHN F. HENRY & CIE, Agents en Gros

No. 303, rue St-Paul, Montréal, C. B.

10 an—cfs—23

PILLES VÉGÉTALES

DE

BRISTOL

Le grand Remède pour les Maux de POUCHON, DESTOMAC ET D'ENTRAILLES

Mises dans des boîtes en verre et garanties comme pouvant être conservées dans tous les CLIMATS

Ces pilules sont expressément

préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, ce grand

Purifiant du Sang dans les maladies résultant d'humours dépravés, et de sang impur.

Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les maladies que la considération comme entièrement incurables, disparaissent complètement et permanentement. Dans les maladies suivantes, ces pilules sont le remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et peut être encore appliqué à

LA DYSPÉPSIE OU INDIGESTION, LES MAUX DE POUCHON, LA CONSTIPATION, LES MAUX DE TÊTE, L'HYDROPIQUE ET LES HÉMORRHOÏDES.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les extraits végétaux et les baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y a que très-peu d'employées dans les Médecines ordinaires à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres remèdes ont complètement échoué, ces pilules exécutent au bout de quelques jours les guérisons complètes.

A vendre par tous les pharmaciens en Canada.

J. F. Henry et Cie, 303, rue St-Paul, Agents généraux pour le Canada.

Agents pour Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, A. G. Davidson, K. Campbell et Cie, J. Gardner, J. A. Harris, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picanil et par tous les droguistes du monde.

Montreal, 15 déc. 1863. DC-AA—N-137

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DR

L'UNION COMMERCIALE,

(THE COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY)

19, CORN HILL, LONDON, E. C.

CAPITAL: — \$12,500,000; sur lequel \$1,250,000 sont payés.

ARGENT PLACÉ: £1,750,000.

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Bureaux: Rue St. Paul, Nos. 221 et 223, Montréal.

DÉPARTEMENT DU FEU.

La Compagnie a commencé ses opérations dans ce Département en octobre 1861. Elle a été fondée dans le but de modifier les taux exorbitants demandés par les bureaux ligés ensemble après le grand feu de Londres. Les succès qui ont marqué les opérations de la Compagnie ont été tels qu'ils ont réalisé les espérances des Directeurs et les a conduits à étendre leurs opérations au Canada, où les Agents Généraux sont prêts à prendre des risques contre le feu.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

La préférence marquée que le public montre pour les bureaux qui s'étudient à prendre les intérêts de leurs patrons en même temps que ceux de leurs propriétaires, a induit les Directeurs de transiger les affaires de ce Département de manière à ce qu'une classe assurée ne soit pas lésée par les décrets d'un autre. Ils ont résolu d'appliquer dans le Département sur la Vie les mêmes principes qui les ont guidés dans le Département du Feu, ils accordent aux assurés tous les bénéfices que la science permet et que l'expérience suggère.

On pourra facilement juger de la position et des espérances de cette Compagnie en parcourant le tableau qui suit, extrait du N° 11 juillet 1863.

AUGMENTATION DURANT L'ANNÉE 1862 SUR L'ANNÉE 1861, TEL QUE DÉMONTRÉ PAR UN RETOUR ORDONNÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES ET IMPRIMÉ LE 23 JUIN 1863.

Commercial Union.	£14,919
North British and Mercantile.	12,641
Liverpool and London.	9,736
Royal.	8,503
Queen.	2,571
Lancashire and Yorkshire.	2,248
Law.	2,184
Northern.	2,041
County.	1,419
Provincial.	1,370
Westminster.	1,252
Norwich Union.	923
Caledonian.	752
Sun.	680
Guarantee.	573
Scottish Provincial.	429

De plus amples informations seront données en s'adressant aux Bureaux de la Compagnie RUE ST. PAUL, Nos. 221 et 223, à Montréal.

Alexander Hart,

AGENT POUR MONTRÉAL.

Morland, Watson & Cie.,

DIRECTEURS-GERANTS ET AGENTS-GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

Frederick Cole,

6 février 1864

na—9

GRANDE ASSURANCE ANGLAISE

DITE

NOTRH BRITISH AND MERCANTILE FIRE AND LIFE

INSURANCE COMPANY

ETABLIE EN 1809

CAPITAL: DOUZE MILLIONS DE PIASTRES

ACCUMULATION DE FONDS: DIX MILLIONS DE PIASTRES ET PLUS

REVENU ANNUEL: DEUX MILLIONS DE PIASTRES ET PLUS

—0—

ETABLISSEMENT DE LA BRANCHE CANADIENNE

OFFICIERS

DIRECTEURS-GERANTS

D. LORN MACDOUGALL, Esq., THOMAS DAVIDSON, Esq.

DIRECTEURS ORDINAIRES

L'HOX. LOUIS RENAUD, M. C. L., L'HOX. THOMAS RYAN, M. P. P.

L'HOX. JOHN ROSE, M. P. P., JAMES LAW, Esq., Marchand, C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant du Grand-Tronc, dont tous sont actionnaires.

H. J. JOHNSTON, Esq., Secrétaire local.

DÉPARTEMENT DU FEU

CETTE COMPAGNIE, QUI COMMANDE LA PLUS GRANDE CONFiance PAR SON ANCIENNETÉ ET LES NOMS HONORABLES DE SES DIRECTEURS, qui ont tous intérêt dans son bon fonctionnement comme Actionnaires, assure les Bâties et toute autre description de Propriété, contre les dommages par le Feu et aux conditions les plus favorables.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE

NOUVEAUX ET IMPORTANTS AVANTAGES

1° LE SYSTÈME DU DEMI-PREMUM.

De cette manière, une personne peut assurer sa vie pour la moitié des taux ordinaires et prendre part à tous les bénéfices du système du demi-credit, sans qu'il n'y ait de dettes.

2° SYSTÈME DE LA DOUBLE ASSURANCE.

De cette manière, pour un premium modéré on peut se procurer une police qui augmentera du double le montant assuré d'abord. Ce système est très avantageux pour les jeunes personnes.

CERTIFICATS INCONTINGIBLES.

Sur application et à certaines conditions, les Polices de la Compagnie sont déclarées irrévocables et exemptes de premium extra lorsqu'on demeure à l'étranger.

APPLICATIONS DE BONUS.

Les assurés ont le privilège d'appliquer leur Bonus des manières suivantes: 1° En l'ajoutant à la somme assurée et payable avec la somme dans la police. 2° Le livrer pour en être payé immédiatement. 3° A la réduction ou à l'extinction entière des primes futures.

POLICES ÉCOULÉES.

On peut reprendre telles Polices dans aucun temps dans les six mois de l'expiration des vingt-et-un jours de grâce, en payant le premium avec les intérêts, sans examen médical ou du certificat.

Le Bureau des Directeurs de Montréal a plein pouvoir de régler les pertes.

On pourra se procurer des formes de proposition et toutes autres informations, en s'adressant au BUREAU GÉNÉRAL—Nos. 2, 4 et 5, à la BOURSE.

MacDougal et Davidson,

AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA

SOUS-AGENT: P. R. FAUTEUX.

10 oct 1863 H—cfs—pam et afps—110

FOURNAISE "ALBANIAN"

On vendra à bon marché, pour

Argent comptant, une de ces Excellentes FOURNAISES. Elle n'a servi que durant une saison. S'adresser au bureau de ce journal.

19 oct 1863 H—144

AVIS.

Avis est par le présent donné

qu'une pétition sera présentée à la prochaine session de parlement provincial demandant une loi d'incorporation pour The American Steamship Company.

Montreal, 5 janvier 1864. afjs—lrm—141



BREVETS D'INVENTION

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES. DÉPARTEMENT DES PATENTES. QUÉBEC, 15 février 1861.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'accorder des Brevets d'Invention, pour une période de quatorze ans, à compter de leurs dates, aux personnes suivantes, savoir:

William Chapman, du township de Nottawawaga, dans le comté de Simcoe, Menuisier: Une amélioration nouvelle et utile dans les roulettes pour meubles.—Daté 1er juillet, 1863.

John Soper du village de Vienna, dans le comté d'Elgin, charpentier. Une ruche nouvelle et améliorée.—Daté 1er juillet, 1863.

William Inglis, de la cité de Montréal, Ingénieur mécanicien. Une nouvelle chaudière à vapeur verticale améliorée.—Daté 2 juillet 1863.

Ives Wallingsford McGaffey, de la cité de Hamilton, dans le comté de Wentworth, mécanicien. Un registre régulateur.—Daté 2 juillet, 1863.

James Eljah Henderson, de la ville de Port Dover, dans le comté de Norfolk, forgeron. Une voiture légère sous le nom de "Anderson's Gig".—Daté 2 juillet, 1863.

Gleason Sanford, de la cité de Québec, mécanicien. Améliorations nouvelles et utiles dans la machine pour broyer et nettoyer le chanvre, lin et autres plantes fibreuses semblables.—Daté 3 juillet, 1863.

George Waters Bell, de Stanstead, dans le comté de Stanstead, fermier. Une porte fermant d'elle-même, appelée "Bell's improved self-closing Gate".—Daté 2 juillet, 1863.

Edward Tremblay, de Tremblay, dans le township de Kingsley, dans le comté de Drummond, fermier et menuisier. Nouveau mécanisme amélioré pour charger et décharger les bâtimens chargés de fleur en quarts ou articles contigus dans des quarts, huiles, boîtes ou autres détachés, appelé "Tremblay's Barrel loading machine".—Daté 3 juillet, 1863.

Robert James Allison, de la cité de Montréal, Tanneur et Corroyeur. Une machine améliorée pour mouler les coques à tan.—Daté 3 juillet, 1863.

Alexander Dunn, de la cité de Montréal, fabricant. Un nouveau appareil amélioré pour la meilleure ventilation des édifices publics, maisons, etc.—Daté 3 juillet, 1863.

Oren Kendall, du village de Coaticook, dans le comté de Stanstead, fabricant de moulins. Une amélioration dans les turbines, appelée "O. Kendall's Improved